

PROVINCE DE QUÉBEC

VILLE DE SALABERRY-DE-VALLEYFIELD

AVIS PUBLIC

ALIÉNATION DE BIENS

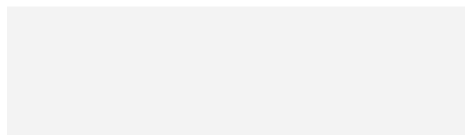
Conformément au paragraphe 1.0.1 de l'article 28 de la
Loi sur les cités et villes

AVIS PUBLIC est donné par le soussigné, de ce qui suit :

Pour faire suite à la résolution 2011-03-117 adoptée lors de la séance du 15 mars 2011 et modifiée par la résolution 2012-07-359 adoptée lors de la séance du 10 juillet 2012, les lots 4 826 413 et 4 826 414 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Beauharnois, lots situés sur la rue Hébert, d'une superficie approximative de 12 245 pieds carrés, a été vendu à Sa Majesté la Reine du chef du Canada, représentée par M. Milton Jardin, directeur général, programme et gestion de l'actif à Gendarmerie royale du Canada, pour la somme de 61 252 \$ produit net de la vente.

Pour faire suite à la résolution 2012-09-462 adoptée lors de la séance du 18 septembre 2012 et modifiée par la résolution 2013-12-614 adoptée lors de la séance du 17 décembre 2013, le lot 4 516 273 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Beauharnois, lot situé dans le parc industriel et Portuaire Perron, d'une superficie approximative de 2 485 mètres carrés, a été vendu à M. Jacques Daoust et M^{me} Francine Boyer, pour la somme de 18 737,65 \$ produit net de la vente.

SALABERRY-DE-VALLEYFIELD ce 21 février 2014.



Alain Gagnon, MAP, OMA
Greffier